



Communiqué de presse
Paris, le 27 octobre 2022

La Métropole du Grand Paris inaugure à Choisy-le-Roi de nouvelles bornes de recharge du réseau Métropolis

Richard DELL'AGNOLA, Vice-président de la Métropole du Grand Paris, délégué au suivi du Grand Paris Express, Maire de Thiais, et Tonino PANETTA, Conseiller métropolitain, Maire de Choisy-le-Roi, ont inauguré le 27 octobre 2022 la première des trois stations Métropolis pour la recharge de véhicules électriques qui seront installées dans la commune.

« C'est un plaisir d'inaugurer à Choisy-le-Roi de nouvelles bornes Métropolis, notre réseau de recharge pour véhicules électriques. A l'heure actuelle, 49 communes ont déjà rejoint le dispositif métropolitain, ce qui représente 204 stations et plus de 860 points de charge. Nous proposons aux communes une solution à la fois attractive et robuste qui participe à la construction de la ville durable et résiliente que nous développons au travers de nombreuses actions », déclare Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

« Les transports évoluent d'année en année dans la Métropole du Grand Paris et à Choisy-le-Roi nous avons à cœur de proposer une mobilité encore plus diversifiée, plus dynamique, plus éco-responsable. Ces bornes de recharge permettront d'adapter le déplacement des Choisyennes et Choisyens avec un matériel novateur et accessible », déclare Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi.

« Nous sommes fiers d'inaugurer ces premières bornes à Choisy-Le-Roi, qui en appelleront d'autres. Cela nous permet d'atteindre nos objectifs en matière d'exigence environnementale et de montrer que nous travaillons activement pour la sobriété énergétique et le climat. C'est le signe d'une nouvelle voie que nous prenons, c'est l'illustration d'une intelligence collective à l'œuvre pour un nouveau monde plus durable et plus résilient », souligne Richard DELL'AGNOLA, Vice-président de la Métropole du Grand Paris, délégué au suivi du Grand Paris Express.

Un service « clés en mains » accessible aux communes de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris, à l'issue de l'appel à initiatives privées (AIP), a retenu l'offre du groupement 100% français Métropolis pour financer et gérer le déploiement et l'exploitation des bornes de recharge, de sorte que les 130 communes de la Métropole du Grand Paris (hors Paris) n'aient rien à financer et perçoivent des redevances, tout conservant leur compétence, en mettant simplement à disposition les emplacements retenus.

Ce dispositif, robuste économiquement, évolutif et durable, prévoit qu'une somme de 5 000 € par place de stationnement est versée, dès la mise en service des stations, à la commune qui percevra également des redevances annuelles correspondant à la redistribution de 50% des résultats nets de la société.

Plus largement, ce réseau Métropolis ambitionne de déployer 5 000 bornes sur le territoire métropolitain et se trouve inscrit, à la faveur d'un engagement de la Métropole en octobre 2020, dans la charte « Objectif 100 000 bornes » portée par l'État au niveau national.

Choisy-Le-Roi : répondre aux défis d'une mobilité durable

Au fil des années, Choisy-le-Roi développe son offre de transport pour les habitants et répond aux nouveaux enjeux de la mobilité avec désormais l'inauguration des bornes de recharge pour véhicules. Trois stations de recharge avec au total 20 bornes seront installées à terme, sur le territoire choisyen : au 14, avenue Louis Luc, au 34 boulevard de Stalingrad et au 63, avenue d'Alfortville. Avec l'installation de ces stations de recharge, Choisy-le-Roi s'inscrit totalement en faveur des mobilités douces et durables pour maintenant et le futur.

Un total de 112 points de charge dans 32 stations du Val-de-Marne

Dans le Val-de-Marne, Métropolis est, à ce jour, présent dans 11 communes : Ablon-sur-Seine, Bry-sur-Marne, Choisy-le-Roi, La Queue-en-Brie, Orly, Ormesson-sur-Marne, Saint-Maurice, Santeny, Villecresnes, Villiers-sur-Marne et Vincennes. Dans ces 11 communes, Métropolis a déjà installé 112 points de charge répartis dans 32 stations.

A propos de l'offre Métropolis :

- L'engagement du groupement d'intervenir en moins d'une heure sur la borne en cas de besoin ;
- Le client peut signaler tout problème (dégradation, tag, etc.) via l'application,
- Un taux de disponibilité du réseau particulièrement élevé de 98%.
- Le centre d'appel SPIE dédié 24/24 7/7, basé en France, assure un délai de réponse par un opérateur inférieur à 1 minute.

Le service innovant de Métropolis pour les communes de la Métropole du Grand Paris repose sur le choix entre trois puissances de charge, pour s'adapter aux différents usages :

- Métropolis Proxi : de 3 à 7 kW • Métropolis Citadine : 3 à 22 kW • Métropolis Express : jusqu'à 150 kW ;
- Une grande souplesse d'utilisation : le service est accessible à tous les véhicules électriques et hybrides rechargeable et à tous les utilisateurs qu'ils soient ou non abonnés au service, avec la possibilité de régler par carte bancaire ;
- Une facturation au kWh, plus équitable et plus juste que la facturation au temps pour garantir une égalité de traitement pour tous. Cette facturation garantit un coût de recharge correspondant à l'énergie fournie par la borne.

A propos de Métropolis :

Métropolis bornes de recharges est un groupement d'entreprises composé de : e-Totem, fabricant de bornes, SPIE CityNetworks, acteur majeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et Cube Infrastructure Fund II, via Via Novus et sa filiale française SIIT, investisseur spécialisé dans le secteur des infrastructures en Europe, répondant aux besoins d'infrastructure essentiels des collectivités locales. Ces trois entreprises complémentaires ont la capacité à assembler dans une offre complète, un service de qualité et une offre technique de pointe. Elles bénéficient chacune dans leur domaine d'un savoir-faire reconnu et d'une large expérience. Métropolis bornes de recharges déploie l'un des plus grands réseaux de bornes de charge de la Métropole du Grand Paris. <https://www.metropolis-recharge.fr>

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

En savoir plus > www.metropolegrandparis.fr



Cette opération est menée en partenariat avec le groupement :



Contacts presse :

Pour Métropolis :

Claude Foucault - cf@jetcom.fr - 06 80 12 56 44

Pour la Métropole du Grand Paris :

Claire Boucher, attachée de presse - presse@metropolegrandparis.fr - 07 63 66 47 51